



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de FLAUX

Séance du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le onze mars à dix-huit heures et trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du château, à huis clos sous la présidence de Monsieur Denis JUVIN - Maire

Nombre de membres
en exercice : 11
qui ont pris part à la
délibération : 11
dont 3 procurations

Présents : Denis JUVIN - Muriel NIGGEL - Jean-Pierre PLUS - Alessandra STURANI - Valérie UPPHOFF - Michel VAILLIES - Catherine VINAS - Philippe VINÇON

Absents:

Absents excusés : Catherine MARTEL - Patricia MICHOT - Philippe ROUVIER - COROUGE -

Procurations : Philippe ROUVIER-COROUGE donne procuration à Denis JUVIN
Catherine MARTEL donne procuration à Michel VAILLIES
Patricia MICHOT donne procuration à Catherine VINAS

Date de la convocation :

5 mars 2021

Objet :

Ouverture de la séance

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Nomination du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Catherine VINAS, en qualité de secrétaire pour la présente séance

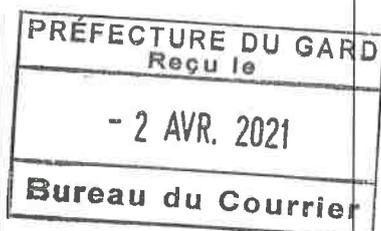
Vote : à l'unanimité

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020
- M14 - compte de gestion et compte administratif
- M14 - Affectation de résultat
- M49 - compte de gestion et compte administratif
- M49 - Affectation de résultat
- Don concession pleine terre 1 place à Mr Max CABANEL
- Convention 1er secours
- Convention de prestation avec le CSI pour la taille des OLD
- Emprunt à court terme
- CCPU - Marché nocturne 2021
- Contrat de maintenance défibrillateur automatisé externe
- Questions diverses

Compte rendu
conseil municipal du
11 mars 2021

1/3





Nombre de membres
en exercice : 11
qui ont pris part à la
délibération : 11
dont

Date de la convocation :

5 mars 2021

Objet :

Compte rendu
conseil municipal du
11 mars 2021

2/5

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote : à l'unanimité

M14 - compte de gestion et compte administratif

La présentation du compte de gestion et du compte administratif M14 pour l'année 2020 fait apparaître qu'ils sont en parfaite concordance :

Excédent de fonctionnement : 83 650.14 €

Excédent d'investissement : 52 834.06 €

Au moment du vote Monsieur le Maire cède la présidence à Madame NIGGEL Muriel 1^{ère} adjointe et sort de la salle.

Vote : à l'unanimité

M14 - Affectation de résultat

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif M14 de l'exercice 2020 décide d'affecter :

Résultat de fonctionnement	83 650.14 €
001 - Affectation de résultat d'investissement	52 834.06 €
1068 - Affectation de résultat du fonctionnement	53 650.14 €
002 - Affectation de résultat de fonctionnement	30 000.00 €

Vote : à l'unanimité

M49 - compte de gestion et compte administratif

La présentation du compte de gestion et du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement - M49 pour l'année 2020 fait apparaître qu'ils sont en parfaite concordance :

Excédent de fonctionnement : 48 688.71 €

Excédent d'investissement : 137 714.20 €

Au moment du vote Monsieur le Maire cède la présidence à Madame NIGGEL Muriel 1^{ère} adjointe et sort de la salle.

Vote : à l'unanimité



Nombre de membres
en exercice : 11
qui ont pris part à la
délibération : 11
dont

Date de la convocation :
5 mars 2021

Objet :

Compte rendu
conseil municipal du
11 mars 2021

3/5

M49 - Affectation de résultat

Le conseil municipal, après avoir voté le compte administratif M49 de l'exercice 2020 décide d'affecter :

Résultat de fonctionnement	48 688.71 €
001 - Affectation de résultat d'investissement	137 714.20 €
1068 - Affectation de résultat	13 688.71 €
002 - Affectation de résultat de fonctionnement	35 000.00 €

Vote : à l'unanimité

Don concession pleine terre 1 place à Mr Max CABANEL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait de faire un don pour une concession trentenaire pleine terre 1 place à Monsieur Max CABANEL.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Max CABANEL était l'ancien agent technique de la commune en charge de l'entretien du cimetière durant toute sa carrière.

Vote : à l'unanimité

Convention 1er secours

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire de proposer aux employés municipaux un stage de Prévention Secours Civique de niveau 1 (PSC-1) assuré par S.E.S U.D.S.P.30 en signant une convention établie sur la base d'une journée - estimée à 60 euros / personne/ par délivrance d'une attestation de PSC-1 avec livret de formation, et un recyclage 45 euros / personne/ par délivrance d'une attestation de PSC-1 avec livret de formation.

Cette somme a été inscrite en dépense de fonctionnement dans le budget M14 - 2021

Vote : à l'unanimité

Convention de prestation avec le CSI pour la traile des OLD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été envisagé de confier au Centre Social Intercommunal de St Quentin la Poterie, (CSI) dans le cadre d'un chantier de réinsertion, la taille dans le cadre des OLD

Une convention a été établi sur la base de 2 demi-journées - estimée à 165 €/jour soit 82.50 € / demi-journée majorés des frais de déplacement fixés à 0.561 €/km sur la période du 15 mars au 30 mars

Cette somme sera inscrite en dépense de fonctionnement dans le budget M14 - 2021

Vote : à l'unanimité



Nombre de membres
en exercice :
qui ont pris part à la
délibération :
dont

11

11

Date de la convocation :
5 mars 2021

Objet :

Compte rendu
conseil municipal du
11 mars 2021

4/5

Emprunt à court terme

Suite au projet de réhabilitation du lavoir du Hameau des Auvis, monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt à court terme sur 2 ans pour l'intégralité du montant total T. T. C. de l'opération, soit 35 000.00 €.

Après réception des subventions et du FCTVA, le solde restant à charge sera pris soit sur les fonds propres de la commune soit transformé en prêt.

Après consultation, il s'avère que seul le Crédit Agricole a été en mesure de nous proposer le prêt dans les conditions demandées, sur la totalité de l'opération soit 35 000.00 €, à court terme sur 2 ans.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Objet	Court terme
Montant	35 000 €
Durée	24 mois
Périodicité	Intérêts à terme échu trimestriel
Capital	Remboursé in fine
Taux fixe	0.53 %
Frais de dossier	0.20 %

Vote : à l'unanimité

CCPU – Marché nocturne 2021

La candidature de la commune a été retenue par la commission en charge de l'organisation des marchés. La date du mercredi 18 août est attribuée à la commune.

Vote : à l'unanimité

Contrat de maintenance défibrillateur automatisé externe

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement du défibrillateur automatisé externe il convient de souscrire un contrat de maintenance

La proposition de l'entreprise JLD Trading a pour objet de fixer les modalités des prestations de maintenances assurées par le mainteneur à savoir la durée du contrat de maintenance est durée de quatre ans (4ans) dont la 1^{ère} année gratuite et se poursuit par tacite reconduction d'année en année.

La redevance annuelle hors taxes est fixée à 180 € H.T par défibrillateur.

Vote : à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que Florence PASSELEGUE notre agent en charge du ménage est en congé maladie pour minimum 1 mois, c'est la société ONET qui fera le ménage le temps de l'absence de l'agent.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier des habitants du chemin de Vallagrand demandant la coupure de l'alimentation électrique des éclairages de la raquette de distribution du chemin en question. L'équipe a validé.



Nombre de membres
en exercice :
qui ont pris part à la
délibération :
dont

11

11

Date de la convocation :

5 mars 2021

Objet :

Compte rendu
conseil municipal du
11 mars 2021

5/5

Demandes de subvention diverses :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil avoir reçu plusieurs demandes de subvention à savoir :

L'Association de chasse Pierre plantée après une augmentation de la taxation de chasse suite aux dégâts causés par les sangliers demande une aide financière.

Mr JUDAS président des Archers de Flaux demande une subvention

Radio FUZE association d'Uzès demande une subvention

Syndicat des vignerons du Duché d'Uzès demande une subvention

Après réflexion les membres du conseil municipal acceptent de privilégier les associations dont le siège social est sur la commune et valident :

- Une aide exceptionnelle de 500 € pour la société de chasse la Pierre plantée
- Une aide de 200 € pour soutenir l'association des Archers de Flaux qui portent nos couleurs dans diverses compétitions.

Une aide supplémentaire de 70 € est validée par les membres du conseil municipal pour soutenir nos agriculteurs pour promouvoir les vins AOP Duché d'Uzès.

Les chats errants :

Les membres du conseil municipal après réflexion valide la proposition de l'association de St Quentin la Poterie de 1000 € la convention sera validée définitivement après réception au prochain conseil .

La commune de St Quentin la poterie a prêté à la commune des éclairages pour Noël 1 proposition d'achat de 1 000 € sera faite au Maire de St Quentin.

Monsieur le maire informe les membres du conseil avoir rencontré Mr RIBEYRE de l'UT de bagnols pour le point sur :

- Arbre menaçant route d'Uzès dossier en cours
- Panneau aux Auvis commandé
- Travaux sécurisation rue de la mairie toujours en attente

Monsieur le maire informe les membres du conseil que suite au dernier protocole sanitaire pour la cantine, les élèves de flaux mangent désormais au château, le Sirp a embauché Kristel GOMIS pour le temps méridien

Mme STURANI conseillère municipale en charge du site informe qu'il devrait être en service pour Pâques.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que :

- La société DESLYS a élagué les arbres du château
- Hervé a remis en état le banc de l'arbre de la liberté
- Hervé a nettoyé le chemin de Pouzilhac, mais pour qu'il soit praticable une demande de passage à la mini pelle sera faite à la société REFALO.
- Nettoyage de la pièce de service a été fait par Hervé, Pascal l'APE.

Séance levée à 20h52.